

Novembre 2013

NOMENCLATURE DES ACTES EN METABOLISME

Roselyne Garnotel et Jean-François Benoist

Référentiel BHN dit « de Montpellier »

Réunion des directeurs des affaires financières des CHU :
Harmoniser les cotations en BHN
Suivre l'exemple de l'AP-HP
Cotations identiques pour tous les CHU

MERRI, MIGAC

Avis de la DGOS : ce référentiel ne doit plus exister

Accréditation

Seuls les examens en B **DOIVENT** être accrédités

But : Tous les examens réalisés dans les laboratoires doivent être accrédités, donc limiter le nombre d'examens réalisés dans les laboratoires

Ne doivent rester que des actes techniques

Enlever les examens obsolètes

Justifier les examens passant à la NABM

Seuls les examens innovants (non validés, pas de valeurs de référence) resteront en BHN dans le RIHN

Disparition du chapitre 17

v 5.0 Chapitre 17 - Diagnostic prénatal

1. Analyses de biochimie sur embryon et fœtus: diagnostic d'une maladie héréditaire ou d'un syndrome malformatif

A. Cas Index

4001	DPN : c. index - et. familiale : orientation : profils métaboliques (par méthodes chromatographiques et/ou électrophorétiques)	B	500
4002	DPN : c. index - et. familiale : orientation : dosage métabolite	B	120
4003	DPN : c. index - et. familiale : orient : immunochimie prot ou métab sur cell	B	650
4010	DPN : c. index - et. familiale : étude d'un métabolisme in vitro	B	1000
4011	DPN : c. index - et. familiale : enz : substrat non isotopique - 1 activité	B	100
4012	DPN : c. index - et. familiale : enz substrat non isotopique (techn. complexe)	B	500
4013	DPN : c. index - et. familiale : enz (substrat isotopique)	B	1200

B. Etudes familiales: parents et fratrie

--	--	--	--

C. Diagnostic prénatal

4020	DPN proprement dit : alpha foeto protéine	B	100
4021	DPN proprement dit - acétylcholinestérase avec électrophorèse	B	150
4022	DPN proprement dit : activité enz : type phosphatase alcaline	B	100
4023	DPN proprement dit : exploration thyroïdienne	B	250
4024	DPN proprement dit : médicament	B	200
4025	DPN proprement dit : marqueur tumoral	B	150
4026	DPN proprement dit : étude métabolique globale sur cellules	B	1000
4027	DPN proprement dit : étude enz sur cellules (substrat non isotopique)	B	500
4028	DPN proprement dit : étude enz sur cellules (substrat isotopique)	B	1200

D. Actes de cultures cellulaires

4030	DPN : c. index - et. familiale : cultures cellulaires	B	1250
4031	DPN : proprement dit : cultures cellulaires dont culture de liquide amniotique sans caryotype	B	1000

2. Actes de biologie moléculaire en vue du diagnostic des maladies génétiques

4033	DPN : c. index - et. familiale : mal. héréditaires métaboliques	B	500
4034	DPN proprement dit : mal. héréditaires métaboliques	B	700

Modification du chapitre 18

Modification du chapitre 18

V 5.0	Chapitre 18 - Diagnostic biologique des maladies héréditaires			
P001	Recherche de la mutation G20210A du gène du facteur II (prothrombine)	BHN	200	1
P002	Recherche de la mutation du gène codant le facteur V (facteur V Leiden)	BHN	200	1
1. Diagnostic biologique des maladies héréditaires du métabolisme (hors diagnostic prénatal)				
P029	Discussion clinico-biologique pour orienter la démarche diagnostique	BHN	100	1
P007	Chromatographie des acides aminés (urines, LCR, liquides)	BHN	600	1
P008	Un seul acide aminé (urines, LCR, liquides)	BHN	200	1
P009	Chromatographie des acides organiques (urines, liquides)	BHN	600	1
P010	Un seul acide organique (urines, liquides)	BHN	200	1
P011	Orientation : profils métaboliques (par méthodes chromatographiques et/ou électrophorétiques)	BHN	500	1
P012	Orientation : dosage métabolite	BHN	120	1
P013	Orientation : immunochimie prot ou métab sur cell	BHN	650	1
P014	Etude du métabolisme in vitro	BHN	1000	1
P015	Enzyme : substrat non isotopique	BHN	100	1
P016	Enzyme : substrat non isotopique (technique complexe)	BHN	500	1
P017	Enzyme : substrat isotopique	BHN	1200	1
P028	Dosage d'un métabolite dans le LCR	BHN	200	1

Remboursement du B : 0,27 Euros

Remboursement du BHN : 0,08 Euros

Evolutions de la nomenclature (1)

Examens métaboliques « courants »

- 1 - CHROMATOGRAPHIE DES ACIDES AMINES (Plasma, sérum, urine, autres liquides biologiques)
Au moins les 22 acides aminés nutritionnels **B 500**
- 2 - CHROMATOGRAPHIE DES ACIDES ORGANIQUES (Urine, autres liquides biologiques) **B 500**
- 3 - PROFIL DES ACYLCARNITINES (Plasma, sang déposé sur buvard, autres liquides biologiques)
De C2 à C18 minimum **B 500**
- 4 - CHROMATOGRAPHIE DES PORPHYRINES* (Urine, autres liquides biologiques)
Profil de 6 porphyrines minimum **B 500**
- 5 - POINTS REDOX (Comprenant les acides lactique, pyruvique, 3 hydroxy-butérique et acéto acétique) **B 120**

Evolution de la nomenclature (2)

Examens métaboliques « courants »

6 - ACIDES GRAS A TRES LONGUE CHAINE (Plasma, sérum, sang déposé sur buvard, autres liquides biologiques, cellules, tissus)

De C22 à C26 minimum

B 500

7 - NEUROTRANSMETTEURS DANS LE LIQUIDE CEPHALO RACHIDIEN

Minimum 5 métabolites

B 500

8 - PROFIL DES OLIGOSACCHARIDES (urine, autres liquides biologiques) par technique séparative

B 500

9 - ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES GLYCOSAMINOGLYCANES (urine, autres liquides biologiques) incluant la QUANTIFICATION DES GLYCOSAMINOGLYCANES TOTAUX et ANALYSE QUALITATIVE DES 4 ESPECES MAJORITAIRES DES MUCOPLYSACCHARIDES

B 500

Evolutions de la nomenclature (3)

Examens métaboliques

10 - ETUDE PAR IMMUNO-EMPREINTE D'UNE OU PLUSIEURS PROTEINES
(Plasma, sérum, sang déposé sur buvard, autres liquides biologiques, cellules,
tissus) **B 600**

11 - EXPLORATION PAR BN-PAGE DE LA CHAINE RESPIRATOIRE
MITOCHONDRIALE

Tous tissus

B1000

12 - DOSAGE D'UN METABOLITE ISOLE PAR TECHNIQUE SPECIFIQUE
(Plasma, sérum, sang déposé sur buvard, autres liquides biologiques, cellules,
tissus)

Cotation limitée à un maximum de 4 métabolites

Par méthode spectrophotométrique, spectrofluorimétrique, séparative ou
immunologique **B 120**

13 - PROFIL METABOLIQUE (Plasma, sérum, sang déposé sur buvard, autres
liquides biologiques, cellules, tissus) **B 500**

Evolutions de la nomenclature (4)

Examens enzymatiques

14 - MESURE D'UNE ACTIVITE ENZYMATIQUE

Cotation limitée à un maximum de 8 enzymes

- Par méthode spectrophotométrique ou spectrofluorimétrique en l'absence de kit commercial **B 100**
- Par méthode spectrophotométrique ou spectrofluorimétrique nécessitant un substrat spécifique et/ou l'emploi d'une réaction d'inhibition **B 200**
- Par méthode spectrophotométrique ou spectrofluorimétrique nécessitant une technique complexe et/ou un substrat couteux **B 500**
- Par méthode spectrophotométrique ou spectrofluorimétrique nécessitant la synthèse d'un substrat spécifique
Ex : Enzymes de la voie de biosynthèse de l'hème* **B 1500**
- Par quantification du substrat ou du produit par technique séparative **B 500**
- Par méthode utilisant un substrat isotopique **B 1200**
- Isolement et préparation des cellules **B 100**

Evolutions de la nomenclature (5)

Examens métaboliques

- 15 - ETUDE METABOLIQUE IN VITRO (test fonctionnel sur cellules en culture) **B 1000**
- 16 - EXPLORATION DU METABOLISME ENERGETIQUE MITOCHONDRIAL PAR POLAROGRAPHIE **B 1200**
- 17 - FORFAIT POUR DEPISTAGE PRENATAL (vérification de la contamination fœto-maternelle)
Etude des microsatellites (minimum 15) **B 500**

Evolutions de la nomenclature (6)

Dépistage néonatal : actes conventionnés non facturables

- 1 - Phénylalanine à partir de sang déposé sur buvard (dépistage néonatal)
B 50
- 2 - TSH à partir de sang déposé sur buvard (dépistage néonatal)
B 50
- 3 - 17-hydroxy-progestérone à partir de sang déposé sur buvard (dépistage néonatal)
B 50
- 4 - Trypsine Immuno-réactive à partir de sang déposé sur buvard (dépistage néonatal)
B 50
- 5 - Recherche des anomalies de l'hémoglobine à partir de sang déposé sur buvard (dépistage néonatal)
B 60

Evolutions de la nomenclature (7)

Culture cellulaire

- 1 - Réception des cellules, mise en culture ou congélation, vérification de la conformité du prélèvement et de la présence du consentement **B 30**
- 2 - Tri et préparation de villosités choriales dans le cadre d'un DPN **B 300**
- 3 - Culture de cellules à partir du biopsie tissulaire et préparation d'au moins 2 flacons T25 **B 1000**
- 4 - Préparation de 3 cryotubes et conservation en azote liquide **B 500**
- 5 - Décongélation de cellules pour analyse ou pour envoi **B 500**
- 6 - Préparation d'un culot cellulaire (en vue d'un dosage enzymatique, de métabolite ou d'analyse moléculaire) **B 100**

Evolutions de la nomenclature (8)

Culture cellulaire

- 7 - Culture secondaire : préparation de 2 T25 ou 1 T75 **B 200**
- 8 - Culture secondaire : préparation de 2 T75 **B 300**
- 9 - Culture secondaire (fibroblastes, myoblastes, trophoblastes, cellules amniotiques) et ensemencements particuliers (Labtek, boites multipuits) 2 T75 supplémentaires + comptage de cellules + répartition **B 710**
- 10 - Entretien d'une lignée cellulaire : ajout d'interleukine ou autre agent spécifique
Par agent ajouté **B 200**
- 11 - Test de détection des mycoplasmes **B 250**

Cas particuliers

Le dépistage néonatal déjà pris en charge par l'Assurance
Maladie

Si possible, garder l'activité

Chapitre 20 : culture cellulaire et conservation d'échantillons
seront des actes pris en charge par les CRB ?

Sinon être homogène avec d'autres sociétés savantes

* Actes réservés à des laboratoires appartenant à la filière
métabolique et en lien direct avec un ou des CRMR

En pratique

Représentants de la SFEIM :

Benoist Jean-François

Cheillan David

Levade Thierry

Garnotel Roselyne (avec SFBC)

Timing :

Juillet 2014 : rencontre avec C Carbonneil (DGOS)

Septembre 2014 : propositions de RIHN

Décembre 2014 : retour sur les propositions

Mais :

Pas d'argent pour tout faire passer en B

Certains dossiers bien ficelés ne sont pas passés !

En pratique

PROPOSITION A NOUS ENVOYER

ETRE REALISTE

REEMPLIR AU MIEUX CHAQUE ITEM